

**ARRETE N° 12 - 2015  
POLICE  
DE CIRCULATION**

**Travaux d'assainissement :  
Piétons interdits sur le  
Sentier communal longeant l'école**

Le Maire de la Commune de MARBACHE,

- Vu les articles L 2213-2, 1<sup>er</sup> alinéa et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant les travaux d'assainissement consistant au raccordement au réseau collectif des deux appartements communaux situés au 5 rue Clemenceau, une fouille a dû être effectuée par les services techniques communaux dans le sentier qui passe à l'arrière des bâtiments,
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation des piétons pendant la durée des travaux,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** La circulation des piétons sera interdite pendant toute la durée des travaux, sur le sentier communal qui démarre entre le 5 et le 7 rue Clemenceau et qui aboutit sur la placette au bout de la rue du Ruisseau.

**Article 2 :** Pendant la durée des travaux, la signalisation sera assurée et matérialisée par la commune par le biais d'une barrière.

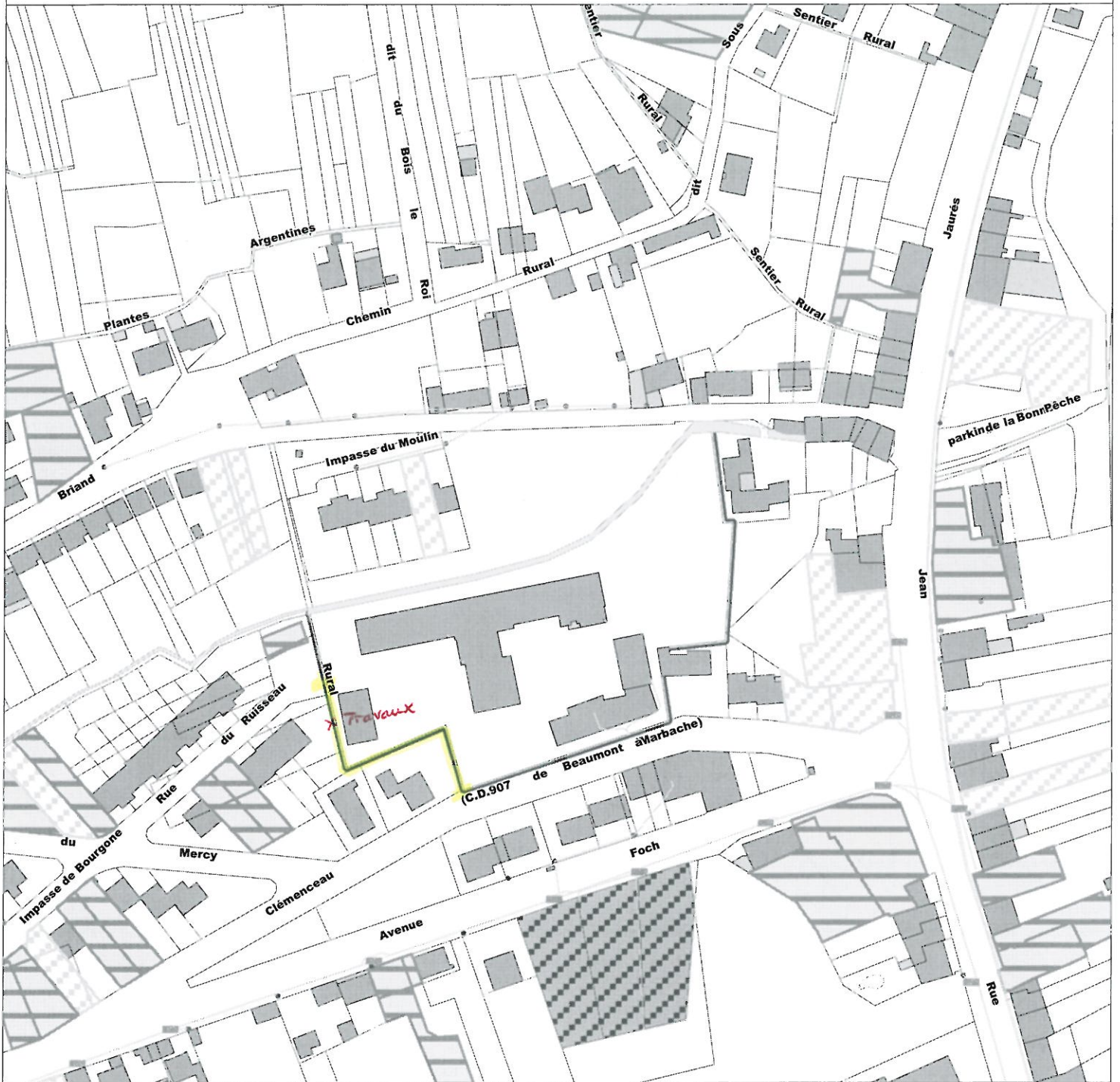
**Article 3 :** Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de FROUARD,
- La Caserne des Pompiers de POMPEY,
- La Brigade Intercommunale du Bassin de Pompey,
- Affichage.

MARBACHE, le 16 mars 2015

**Le Premier Adjoint,  
Henri CHARPIN**





Echelle 1:2000

Editon du : 16/03/2015

Parcelle 54351000AK0306  
 Code rue 543510120  
 Adresse RUE CLEMENCEAU  
 Surface 9249

Propriétaire COMMUNE DE MARBACHE  
 Code Adresse 54351 00030 MAIRIE  
 Code Postal Ville 54820 MARBACHE